



L'APICULTEUR SAVOYARD

Association Apicole depuis 1974

Site Internet de l'Association: <http://apiculteur-savoynard.jimdo.com/>:

Bulletin de liaison N° 14

2017

L'ASSEMBLEE GENERALE aura lieu le : 12 MARS 2017

SOMMAIRE

Editorial.....	3
La page du trésorier	4
Assemblée Générale 2016.....	5
Le Rucher Ecole Départemental,	6
Concours des Miels et Pains d'épices.	7
Nos diverses Activités,.....	8, 9
Les divers Ruchers, Bibliothèque....	10
La vie des Sections.....	11, 12
Recette du Pain D'Epices.....	13
A propos des Commandes.....	14
Le GDSA de la Savoie,	15, 16
Les Commandes,.....	17
Groupama (assurances),.....	18
Les Assurances,	19
Les Obligations de L'Apiculteur, ...	20
Hommage à Pierre Vuillermet,.....	21
Les Ventes et Achats Matériels,.....	22
La Fiscalité :.....	23
Composition du Bureau,.....	24, 26
Pour Mémoire :.....	25
Auprès de qui s'adresser.....	27



Genêt



Sainfoin



Pensez à réserver vos achats auprès de nos annonceurs

EDITORIAL du Président,

Chers (es) Amis (es) Apiculteurs (trices),

Quatrième année de disette, mais la passion que nous avons pour nos Abeilles doit l'emporter, elles font ce qu'elles peuvent avec une météo capricieuse. Le bonheur de voir s'activer nos abeilles compensent bien toutes les tracasseries Administratives, comme les Déclarations maintenant Nationales, Fiscales, Financières, on peut dire que nous sommes gâtés de tous côtés.

Un Numagrit qui n'existe plus, un identifiant appelé "NAPI", des déclarations par ordinateur qui marche quand ça veut, des récépissés qui devraient arriver dans un délai très court que certains n'obtiennent pas.

De toute façon notre passion l'emportera toujours.

Il ne faut pas oublier que nos abeilles permettent aux Agriculteurs de valoriser tous leurs produits grâce à la pollinisation, Une disparition des abeilles serait une catastrophe écologique sans précédent, nous sommes aujourd'hui à la limite de la pollinisation, toute ruche qui disparaît c'est autant de fleurs qui ne seront pas pollinisées.

De ce fait j'ai pris rendez-vous avec notre Député Mr Dominique DORD pour lui exposer nos doléances, un rendez-vous est pris également avec les services Fiscaux début janvier pour soutenir nos petits producteurs.

Quelques chiffres : un petit rucher de 20 ruches couvre 400 hectares, les abeilles visitent chaque jour 420 millions de fleurs, la production de miel en un demi-siècle est passée de 50 kg à moins de 15 kg par ruche.

De tout cela nous en débattons lors de notre **A. G. du 12 Mars 2017**,

ou nous vous attendons aussi nombreux que l'année dernière, le C.A. (Conseil D'Administration), son Président sont très contents de votre participation, c'est très encourageant pour eux, et c'est aussi un moment fort, signe de bonne santé de notre Association.

Pour nous simplifier la tâche commander rapidement vos besoins en candi.

Les commandes de matériels seront distribuées avant l'Assemblée Générale, venez un peu avant pour les récupérer, (début de l'A.G. 9h).

Je vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'Année à toutes et tous, et une bonne saison Apicole 2017.

Votre dévoué Président Départemental : Jean Pierre ALAIME

LA PAGE DU TRESORIER

compte de l'activité de l'année 2015

COMPTES N°	CHARGES	€	Comptes N°	PRODUITS	€
601031	COTISATIONS & ASSURANCES SOUSCRITES		701011 + 701011	COTISATIONS & ASSURANCES SOUSCRITES	
601032	Assurance Contrat 2001	274,41	701012	Cotisation annuelle 1 à 5 ruches	435,00
601033	Assurance Contrat 2002	256,32	701013	Cotisation annuelle 6 à 15 ruches	591,00
60104	Assurance Contrat 2003	1 442,34	701014	Cotisation annuelle de 16 à 100 ruches	69,00
601041	Cotisations		701014	Cotisation annuelle >100 ruches	35,00
601041	Cotisation GDSA	1 053,20	701021	Cotisation annuelle 1 à 5 ruches – avec revue	85,00
601042	Cotisation UNAF	210,00	701023	Cotisation annuelle 16 à 100 ruches – avec revue	78,00
601043	Cotisation FARA	=	701025	Cotisation des Sections	254,00
601045	Cotisation Eco-Emballage	100,00	701026	Cotisation Cours Rucher Ecole	
601048	Cotisation Aide Juridique UNAF	34,33	701031	Assurance Contrat 2001	274,66
		107,10	701033	Assurance Contrat 2003	1 762,31
	TOTAL	3 477,70	701041	Cotisation G.D.S.A.	1 041,66
			701045	Cotisation Eco-Emballage	36,39
			701048	Cotisation Aide Juridique U.N.A.F.	117,00
				TOTAL	4 748,96
	DEPENSES / ACTIVITES			RECETTES / ACTIVITES	
601051	Concours des Miels et Pains	768,14	701051	Concours des Miels et Pains	667,00
601052	Stage, Formation et Expositions	14,10	701053	Bulletin et encarts publicitaires	220,00
601053	Bulletin et Ecarts Publicitaires	376,57	701054	Rucher Ecole	1 603,13
601054	Rucher Ecole	0,00	701055	Repas A.G. et C.A.	1 202,00
601055	Repas A.G. et C.A.	1 912,11		TOTAL	3 692,13
	TOTAL	3 070,92		PRODUITS DIVERS	
	ACHATS DIVERS		701061	Candi	2 846,76
601061	Candi	2 708,38	701062	Sirop	3 952,66
601062	Sirop + Sucre	3 554,60	701063	Pots Kg et 500 gr	2 634,82
601063	Pots Kg	2 912,99	701064	Cire D'Opercules	1 294,09
601064	Cire d'opercules	904,09	701065	Commande de Reines et d'Essaims	1 966,00
601065	Commande de Reines et Essaims	1 846,00	701066	Commande D'inserts	5 881,50
601066	Commande D'inserts	5 823,00	701068	Commande Matériel (Ruches...)	1 380,50
601068	Commande de Matériel (Ruches...)	1 817,30	70107	Reuves Apicoles	
601071	Abelle de France	400,00	701071	Abelle de France	471,00
601073	Cari	280,00	701073	Cari	287,00
601074	Abelles et Fleurs UNAF	1 593,00	701074	Abelles et Fleurs UNAF	1 674,00
601075	Santé de L'Abelle	455,00	701075	Santé de L'Abelle	454,50
601077	Documentation Technique (Livres,	500,00	701077	Documentation Technique (Livres,	320,00
	TOTAL	22 794,66	7681	intérêts des comptes financiers	36,69
				TOTAL	23 199,52
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DIVERS	
6063	Fournitures d'entretien	61,35			
6064	Fournitures administratives	201,49			
2183	Entretien et réparation, Maintenance Informatique		741	Subvention du Conseil Départemental	900,00
615	Entretien et réparation	162,00			
6251	Voyages et déplacements	212,60			
626	Frais postaux, frais de Téléphone et Internet	1 036,48			
627	Services bancaires et assimilés	25,86			
	TOTAL	1 699,78		TOTAL DES PRODUITS	32 540,61
	TOTAL DES CHARGES	31 043,06			
	RESULTAT positif	1 497,55			
	TOTAL GENERAL	32 540,61		TOTAL GENERAL	32 540,61



CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

Compte rendu de la 42^{ème} Assemblée Générale de l'Apiculteur Savoyard

Section Départementale du dimanche 13 mars 2016:

Allocution de bienvenue du Président Jean Pierre Alaïme, remerciements pour les nombreux participants (un record d'affluence).

Remerciements aux Elus, Mr Jean Pierre Vial Vice Président du Conseil Général, Mr Luc Berthoud Maire de la Motte-Servolex, Madame Isabelle Gonnet Présidente du GDSA de la Savoie.

Les Présidents de nos Sections Mr Jean Louis Cittadini et Mr André Picchiottino.

Remerciements à Mme Plassais Isabelle Directrice du Lycée Agricole à qui nous devons beaucoup, elle met à notre disposition toute la logistique qui nous permet de fonctionner dans de très bonne condition.

Présentation du Rapport Moral et d'Activités par le Président:

- Participation active lors des A.G. des Sections.
- Diverses expositions ; Conférences ; Exposés dans les Ecoles Primaires ainsi qu'au Lycée Agricole, Exposé et Conférence en Maison de retraite.

Présentation du Rapport Financier par le trésorier :

- Adopté à l'unanimité des membres présents et des vérificateurs des comptes Mr Henry Sublet (excusé mais qui avait fait le bilan de l'année). Et de Mr François Maurier. Clôture de notre A.G. par la tombola, le pot de l'amitié, le repas que tout le monde attend et où il fait bon se retrouver.



RUCHER ECOLE DEPARTEMENTAL

LA MOTTE – SERVOLEX - LYCEE AGRICOLE DOMAINE DE REINACH PROGRAMME DE LA SAISON APICOLE 2017

- 1- Visite de printemps, (nettoyage des planchers, traitement de la varroase, changement des cires, nourrissage)
- 2 – Transvasement, réunion des colonies faibles, équilibrage des colonies.
- 3 – Contrôle de l’essaimage, pose des hausses.
- 4 – Elevage de reines par greffage ou par cupurlarve ou Méthode Miller.
- 5 - Formation de nucléis, de ruchettes et introduction des cellules.
- 6 – Vérification de la ponte des jeunes reines et marquage.
- 7 – Récolte du miel, traitement de la varroase.
- 8 – Nourrissage et mise en hivernage pour le 15 septembre.
- 9 – Nettoyage, désinfection et rangement du matériel.

Pour 2017 Cours sur la Botanique, avec comme thème les diverses essences.

- les cours sont dispensés tous les mercredis de 17h à 19h en salle de cours « Apiculture », sauf pendant les vacances scolaires.
- Au printemps, en fonction de la température, travaux au rucher à partir de 15h tous les mercredis.

Renseignements auprès de Marc Richon au 04 79 69 66 95 et du Président 04 79 25 40 02 heures repas.





L'APICULTEUR SAVOYARD

13^{ème} CONCOURS DES MIELS ET PAINS D'ÉPICES 2016

Les résultats du concours des miels sont les suivants :

Pour les Miels de Zone de Montagne Clairs les médaillés sont :

Abeille D'Or : Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex),

Abeille d'argent : Mr Portier Jean Pierre (Bourdeau) ; Mr Boucier Gérard (St Pierre de Gënëbroz) ; Mr Roger Guetaz (La Motte-Servolex) ; Mr Jean Pierre Grumel (La Motte-Servolex) ; Mr Richon Marc (St Sulpice) ;

Pour les Miels de Zone de Montagne Foncés les médaillés sont :

Abeille d'argent : Mme Michèle et Mr Jean Jacques Blanc. (Montailler) ; Mme Bernadette Bourgeois (La Motte-Servolex), Mr Picchiottino André (Gilly Sur Isère) ; Mme Porral Edith et Sivignon Luce (St Sulpice) ; Mr Portier Jean Pierre (Bourdeau) ; Mr Robert Marc (Vimines) ;

Abeille de Bronze : Mr Vellard Albert (Barberaz) ;

Pour les Miels de Fleurs Clairs les médaillés sont :

Abeille D'Or: Mme Claver Evelyne (Chambéry).

Abeille D'Argent : Mme Goudal Svetlana (Bourdeau) ;

Abeille de Bronze : Cisalb Mr Jalinoux Renaud Rucher Expérimental (Viviers du Lac).

Pour les Miels de Fleurs Foncés les médaillés sont :

Abeille de Bronze : Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex) ; Goy Patrick (St Alban Laysse) ; Mr Evêque Edmond (Aix les Bains) ; Laugier Bernard (La Bridoire) ;

Félicitations à tous les médaillés et autres participants pour la qualité des Miels présentés, ainsi qu'aux juges de ce Concours pour leur professionnalisme et impartialité.

Le 14^{ème} Concours des Miels et Pains d'Épices : Aura lieu le : 15 Novembre 2017.

Notre Association en 2016 (les principales actions):

- Le 12 décembre 2015 A.G. de la Section de Beaufort,
- Le 06 janvier CA du GDSA à Chamoux Sur Gelon,
- Le 23 janvier 2016 A.G. de la Section d'Albertville,
- Rencontre en Mairie du Maire de la Motte-Servolex au sujet des Cultures Dérobées, Du Rucher Ecole et du local de stockage du matériel.
- Cours au Lycée Agricole pour des Classes de BTS et Bac PRO.
- Le 08 avril stage de formation au comptage de varroas dispensé par Prémila Constantin (vétérinaire du GDS Rhône-Alpes) et fabrication du matériel nécessaire à cette opération.
- Le 29 avril Conseil D'Administration à 17h.
- Le 02 mai rencontre avec Mr Michel DANTIN Député Européen pour la préparation du voyage à Bruxelles.
- Le 02 juin Conférence salle St Jean à la Motte-Servolex après le film Des Abeilles et des Hommes,
- Le 04 juin Elevage de Reines chez Fernand Durand,
- 13 et 14 juin Voyage à Bruxelles du Président.
- Le 07 septembre rendez-vous avec le Maire pour le nouveau local,
- Le 27 septembre visite des Cultures Dérobées Elèves Terminales S,
- Le 16 novembre déménagement de l'ancien local au nouveau,
- Le 03 décembre distribution du candi et réception de la cire,

PERRIER

INFORMATIQUE



- Matériels & Réseau
- Logiciels de gestion
- Copieurs numériques
- Mobilier de bureau

LOCATION EVOLUTIVE
MAINTENANCE
TOUTES MARQUES



Ordinateurs



Logiciels



Impressions

Tel. 04 79 69 34 46
Fax 04 79 62 13 25
1491 av. de Lyon - 73000 CHAMBERY

perrier@perrier-informatique.fr
www.perrier-informatique.fr

Rencontre avec Mr Michel DANTIN Député Européen pour la préparation du voyage à Bruxelles du 13 et 14 juin 2016:



Semaine Européenne de l'Abeille et de la Pollinisation **Colloque scientifique Université de Liège – Gembloux – AgroBioTech** Lundi 13 juin 2016 (programme)

Introduction, par Dr Bach Kim Nguyen, Université de Liège ; Etat des lieux de la recherche scientifique internationale, par Pr Peter Neumann, Université de Bern, Programme COLOSS ; Le modèle collaboratif : un atout pour l'abeille ; **Le cas allemand**, Institut agroécologie de Mannheim ; **Le cas français**, le programme Symbiose (mise en place de trames vertes), Museum National d'Histoire Naturelle ; **Le cas belge**, Agriculture is Life par Pr Jérôme Bindelle ; La formation apicole, une collaboration nécessaire

Introduction L'écosystème apicole en matière de formation par Dr Bach Kim Nguyen – **Origine de l'information** Les scientifiques (recherche universitaire) : Pr Dirk de Graaf (Université de Gand), Pr Claude Saegerman (Université de Liège) **Transfert de l'information** : Les pouvoirs publics et agences (Afsca) par Dr Bénédicte Verhoeven : Les services vétérinaires par Dr Dominique Bonnevie Les écoles d'apiculture **Les bénéficiaires** Les apiculteurs **Conclusion** Les enseignements et défis Projet de création de plateforme multi-acteurs, par Dr Bach Kim Nguyen, Université de Liège. Ce fut un colloque très intéressant.

RUCHER ECOLE :

C'est une grande satisfaction de voir le nombre de participants aux cours de formation, pour devenir de bons Apiculteurs. Tout le mérite en revient à nos deux formateurs Marc Richon et Henri Marquis bien épaulé par Etienne Bescond. Un grand merci du Président au nom de tous pour la qualité de leur enseignement Pratique et Théorique.

Un merci aussi à Philippe Buffet et à notre regretté Pierre Vuillermet pour la fauche du Rucher et l'entretien extérieur.

Rucher Expérimental du Viviers du Lac :

Un grand merci à Edmond Evêque qui suit très bien le Rucher, un merci ainsi à François Maurier qui lui s'occupe de la fauche de ce Rucher.

Bibliothèque de L'Apiculteur Savoyard :

Nous possédons une belle bibliothèque (d'une cinquantaine d'ouvrages) qui est gérée par Marc Richon et Henri Marquis au Rucher Ecole.

Si vous désirez emprunter des ouvrages pour les consulter rapprochez-vous des Formateurs pour voir la liste et faire votre prêt.

Nous comptons sur vous pour en prendre le plus grand soin car c'est notre bibliothèque Associative et donc notre bien commun.



L'Apiculteur Savoyard Section d'ALBERTVILLE :

L'Assemblée Générale de notre section aura lieu le : **28 Janvier 2017 à 14h30.**

Le rucher école à Mercury a connu une présence et participation importante des adhérents le samedi matin de 10h00 à 12h00 lorsque le temps le permettait.

La manipulation des ruches, la réalisation d'essaims, le marquage de reines avec apprentissage sur les faux bourdons, les explications concernant la conduite d'une ruche ont été le quotidien au rucher école.

Les explications et questions ont été traitées lors de réunions à la maison des associations à Albertville lors de deux soirées, l'une au début du printemps et une autre en octobre.

La parité homme femme tend à devenir égalitaire au rucher école. Il faut remercier Michel Ceccon et Jacques Cervelin pour l'entretien du rucher école.

Il est à noter une très très bonne participation de nos adhérents à l'AG de Chambéry ainsi que du voyage chez l'éleveur de reines monsieur Durand.



L'Apiculteur Savoyard Section de BEAUFORT :

Les ruches du Rucher Ecole de Beaufort / Doron pour cet hiver sous la responsabilité du Président Jean Louis Cittadini sont au repos nécessaire à la survie de l'abeille. C'est aussi le repos ô combien mérité du responsable du rucher que l'on n'a pas ménagé durant cette année 2016.

La clôture du Rucher Ecole est en passe de réalisation.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 7 janvier 2017.

Ci-joint les deux rangées de ruches et le nouvel accès au rucher.



Photos Le Président Jean Louis Cittadini

Profitez de la période creuse pour faire du Pain D'Epices :

- 125 g de farine de seigle,
- 125g de farine de froment (type 55),
- 250g de miel (éventuellement + amandes, noisettes, pistaches...),
- 2/3 de verre de lait,
- 1 oeuf,
- 1 petite pincée de sel, un peu de poivre,
- 1/2 sachet de levure chimique,
- angélique, écorces d'oranges confites,
- 1 petite cuillère de cannelle,
- 1 petite cuillère de coriandre,
- 1 petite cuillère de gingembre = épices moulues,
- 2 petites cuillères d'anis vert.

* Bien mélanger toutes les poudres

* Y mettre les morceaux d'angélique et d'écorces d'oranges

* Puis le jaune d'œuf

* Faire fondre le miel dans le lait tiède (éventuellement avec amandes, noisettes....) et l'ajouter progressivement au mélange

* Battre le blanc d'œuf en neige et l'incorporer délicatement

* Faire cuire 1h15 à 1h30 à four doux (180°) dans un moule (en verre ou céramique) à **couvert**.

**Un Expert Ecologue – Forestier à votre Service
Conseil – Expertise – Ingénierie.**

Yann BREULL Tél. 04 79 96 12 37 / 06 84 30 18 75

Courriel : breull.yann@wanadoo.fr

**Conseils en Techniques Respectueuses de l'Environnement.
Conseils pour l'Utilisation d'Espèces Végétales Autochtones, adaptées
aux conditions écologiques de chaque site.**

COMMANDE D'INSERTS JANVIER , FEVRIER et JUIN 2017

Votre commande doit parvenir au trésorier pour le 05 janvier ou le 05 février 2017 ou le 05 juin 2017 dûment remplie (**en marquant bien la date de validation de votre déclaration de ruches 2016 et votre numéro d'Apiculteur**) sans cela aucune livraison de la part du GDSA ne peut avoir lieu.

Cette démarche est inscrite dans le plan sanitaire (P.S.E.) que le G.D.S.A. s'est engagé à respecter au sujet de la délivrance des médicaments.

Commandes Groupées : Respecter bien les délais.

Ci-joint les coordonnées du responsable:

Mr Jean Humbert 315 route des Terrailleurs 73420 Drumettaz tél : 06 16 71 95 72.

Déclaration d'Impôts :

Attention depuis le 01 janvier 2016 la fiscalité a changée avant c'était le régime du forfait x le nombre de ruches c'est terminé. Maintenant c'est le Bénéfice Agricole ou BA. Lire l'article page 23.

Pour les Adhérents qui ont un N° SIRET, ne pas donner suite au transfert de téléphone sur téléphone Professionnel, intervenir de suite pour rester en page blanche, sinon les pages jaunes c'est payant.



GAEC l'Escargot du Nivolet

Miel - escargots préparés

goûter notre nature

**243 Rue des Sablons
73230 St Alban Laysse
Tel : 06.18.69.05.48
06.81.36.32.36
VENTE DIRECTE SUR
EXPLOITATION**



Couleur de Marquage des Reines pour l'Année 2017 : JAUNE

LE GDSA : 2016, une année charnière pour votre GDSA

A titre d'entrée en matière, je ne reviendrai pas sur l'importance de déclarer vos ruches, Roger GUETAZ ayant rédigé un article bien documenté sur ce sujet. Je vous renvoie à sa lecture, mais j'insiste sur l'importance de cette déclaration.

1/ Les Agents Sanitaires Apicoles deviennent provisoirement des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA). A partir de 2017, pour continuer leur mission, ils devront suivre une formation complémentaire. Ils devront intervenir sous l'autorité d'un vétérinaire libéral dans le cadre d'une convention. Dans le cadre de notre Programme Sanitaire d'Elevage, les TSA interviendront sous l'autorité du vétérinaire conseil du GDSA, le Dr GOTTARDI. Les frais d'intervention dans les ruchers seront à la charge des apiculteurs sauf :

-les coûts d'intervention liés aux dangers sanitaires de 1ère catégorie. Ils seront pris en charge par l'Etat (DDCSPP). Il s'agit des infestations dues par exemple au petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*), à la Loque américaine (*Paenibacillus larvae*) et à la nosérose (*Nosema apis*). Deux vétérinaires sont à ce jour "mandatés" pour intervenir, dans ce cadre, à la demande de la DDCSPP sur le Département : le Dr Yanne NEVEJANS et le Dr Claude GOTTARDI.

-les coûts d'intervention des Techniciens sanitaire apicoles, pour les dangers sanitaires autres que de 1^{ère} catégorie, seront pris en charge par le GDSA si le TSA intervient à la demande du GDA et si l'apiculteur est adhérent du GDSA.

2/Organisme à Vocation Sanitaire ; Une décision ministérielle a mis en place un Organisme à Vocation Sanitaire (OVS). Nous avons demandé à entrer en tant que GDSA dans l'OVS, avec l'ensemble de nos adhérents. Cela nous était refusé depuis deux ans. Une date butoir nous avait été fixée par la FRGDS RA à fin 2016 pour que les apiculteurs de Savoie et Haute Savoie adhèrent à la section apicole du GDS des Savoie en cours de création et qu'en conséquence les GDSA 73 et 74 cessent d'exister. Nous avons donc dû former un recours gracieux devant le Préfet de région Auvergne Rhône Alpes pour faire reconnaître la légalité de notre demande. Le 26 octobre 2016, un schéma a, enfin, été présenté par la FRGDS RA qui acte la légalité de notre entrée dans l'OVS en tant que GDSA. Cependant, ce qui est donné d'une main est repris de l'autre : le schéma proposé nous prive d'une réelle représentativité. Nous continuons à négocier pour que le bon sens l'emporte et que le résultat exemplaire obtenu en Savoie en terme de lutte sanitaire ne soit pas réduit à néant. Pour information, en 2015, le GDSA 73 comptait 2 398 apiculteurs pour 24 781 colonies, dont 15 des 22 professionnels (de plus de 200 ruches) déclarés en Savoie. En 2016, nous sommes 2470. Le GDSA maintient qu'il est essentiel que l'organisation retenue permette de réunir et représenter effectivement la très grande majorité des apiculteurs. Une division des apiculteurs sur le sanitaire serait préjudiciable à tous.

3/Programme Sanitaire d'Elevage. L'agrément de votre GDSA pour la distribution des médicaments a été renouvelé en juin 2015 pour 5 ans par la Commission Régionale de Pharmacie Vétérinaire. Une condition importante a été posée : que tous les adhérents (acheteurs de médicaments) soient visités sur la période de 5 ans de l'agrément. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux Techniciens Sanitaires Apicoles qui interviendront dès 2017 pour remplir cette obligation.

4/ Frelon asiatique ; Compte tenu de son signalement dans les départements limitrophes, nous devons nous préparer à son arrivée en Savoie. Olivier FERNANDEZ a accepté d'être l'animateur du GDSA sur ce problème et travaille à constituer un réseau de référents à même de confirmer la présence de ce prédateur en cas de suspicion dans notre département. Le département compte donc actuellement 23 référents frelon. En 2016, plusieurs signalements ont été effectués, heureusement de fausses alertes : il s'agissait de frelon européen. Mais il ne faut pas se bercer d'illusions : si le frelon n'a pas été repéré en 2016, cela ne signifie pas qu'il ne soit pas déjà là et nous devons nous organiser pour la destruction immédiate des nids dès qu'ils seront découverts.

5/ Petit coléoptère de la ruche (Aethina tumida) ; Les pièges mis en place dans certains ruchers de Savoie en 2015 et 2016 n'ont pas révélé la présence du petit coléoptère de la ruche. Joseph FABIANO supervise cette opération et reste votre interlocuteur. Il faut regretter que trop peu de ruchers aient été équipés de pièges. Les achats d'essaim sans certificat sanitaire, et notamment en provenance directe ou indirecte d'Italie, ne sont plus tolérables. C'est notre responsabilité d'apiculteurs d'exiger les certificats à l'achat et de signaler les importations.

6/ Contrôle d'infestation et contrôle d'efficacité des médicaments contre Varroa destructor
Une opération de contrôle d'infestation a eu lieu en 2016, sur 3 ruchers, avec contrôle du nombre de varroas phorétiques (présents sur les abeilles) par la méthode dite « au sucre glace ». Elle devait permettre d'avoir une première idée du degré d'infestation et de son évolution par comptage de varroas à 4 reprises sur la saison. Cette opération est supervisée par Henri BOROT. Cependant cette méthode ne s'avère pas très adaptée au niveau technique de la plupart des apiculteurs et les résultats ne sont pas probants.

De son côté, la FNOSAD a poursuivi son opération de contrôle d'efficacité, mais trop peu de ruchers se sont inscrits pour y participer. Il faut bien reconnaître que la lourdeur de l'opération, nécessaire pour la rigueur scientifique, en a découragé plus d'un cette année. Pourtant, les informations qui remontent du terrain font état d'une très forte pression de varroa, après traitement, quels que soient les traitements appliqués. Un traitement complémentaire avec l'APIBIOXAL (acide oxalique) par dégouttement ou sublimation semble désormais impératif en période sans couvain. Pour terminer, la saison apicole s'est avérée bien contrastée selon les secteurs, avec des récoltes allant de rien (notamment en plaine) à des récoltes record (par exemple à 1000 m en montagne). 2016 a été une année charnière, très difficile pour votre GDSA. J'ai accepté d'assurer la Présidence du Groupement de Défense Sanitaire Apicole, car la réorganisation introduite par la nouvelle gouvernance sanitaire rend nécessaire une disponibilité difficilement compatible avec une activité salariée. J'ai donc succédé à Isabelle GONNET qui n'a pas démerité, bien au contraire. Je tiens à la remercier ici très sincèrement pour le travail qu'elle a assuré et le soutien qu'elle continuera à nous apporter. Je remercie aussi le Conseil d'Administration qui œuvre de façon soudée, sereine et conviviale à la santé de nos abeilles. Je serai heureux que d'autres apiculteurs de votre organisation soient candidats pour notre Conseil d'Administration, mais, au risque d'en décourager certains, il y a du pain sur la planche et nous avons besoin de personnes disposées à s'investir ! Le Président Michel Lopez
Pour nous contacter : Michel Lopez 06.44.78.23.90

mlopez@gdsa73.fr – www.gdsa73.fr

Les Commandes :

Inserts :

Dates des commandes : Pour le Printemps 05 janvier ou 05 février 2017
Pour le traitement d'été pour le 05 juin 2017.

Matériel :

Deux commandes de matériel annuelles sont faites au printemps et à l'automne, hors de ces périodes si vous avez besoin de matériel qui ne figure pas sur la liste envoyez un courrier ou appelez le responsable:

Mr Jean Humbert 315 route des Terrailleurs 73420 Drumettaz Tél. 06 16 71 95 72.
Faites-lui part de votre besoin et il vous fera suivre le coût et la date de livraison.

Cire d'opercules:

Pensez à faire fondre de bonne heure votre cire d'opercules, car comme chaque automne nous faisons au sein de l'Association un regroupement, que nous envoyons chez le cirier, pour avoir de la cire d'opercules de première qualité à donner à nos abeilles. (Récupération des Cires le 03 décembre 2016 au local)

Candi :

Une commande est faite en novembre, penser à faire votre approvisionnement, afin de pouvoir le donner à vos colonies dès que le besoin se fait sentir ce qui évite la famine surtout avec un automne long comme cette année ou nos abeilles sont sorties très tardivement.

Tarif 2017 Reines et Essaims (à ce jour nous l'attendons): Une seule commande sera faite pour livraison courant mai ou juin.

GITE PIERRE-PAUL

LOCATIONS

Chambres - Appartements

Etienne et
Marie-France SOUILLE

“Les Verneys”
73450 VALLOIRE
Tél/Fax 04 79 59 01 02



APICULTEUR SAVOYARD : Assurances Groupama 2016.

Nature des garanties	Plafond de garantie	Franchises
<p>A – <u>Responsabilité civile</u> 1) Dommages corporels et immatériels. 2) Dommages matériels. 3) Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel. 4) Dommages corporels et/ou matériel résultant de la responsabilité « produit ». 5) Dommages corporels, matériels et immatériels confondus résultant de la pollution accidentelle des eaux. 6) RC du commettant en cas de vol commis par les préposés : garantie limitée au montant indiqué aux CP</p>	<p>1) par sinistre illimitée 2) par sinistre 1530000 € 3) par sinistre 153000 € 4) par sinistre et par année d'assurance : 1530000 € 5) par sinistre et par année d'assurance : 765000 €.</p>	<p>NEANT.</p>
<p>B – <u>Incendie.</u> - Incendie et Garantie annexes. - Recours des voisins et des tiers.</p>	<p>- Montant forfaitaire indiqué aux CP ou au certificat de garantie. - Par sinistre 153.000 €</p>	<p>Franchise absolue de 23 € en tempête.</p>
<p>C – <u>Vol et détérioration.</u></p>	<p>- Montant indiqué aux CP ou au certificat de garantie.</p>	<p>Dépôt de plainte obligatoire à partir de 5 Ruches : attestation du garde champêtre. - Forfait de 77 €.</p>
<p>D – <u>Mortalité des Abeilles.</u> - Par maladies contagieuses et aspergillomycose. - Par empoisonnement.</p>	<p>- Montant indiqué aux CP ou au certificat de garantie.</p>	<p>- Franchise absolue de 10% par sinistre.</p>
<p>E – <u>Protection Juridique</u> - <u>Insolvabilité des Tiers.</u></p>	<p>- A concurrence des honoraires et des frais réellement exposés. Plafond de 30.500 €</p>	<p>NEANT.</p>

RECAPITULATION DES OPTIONS POSSIBLES

Vous ne pouvez choisir qu'une option pour l'ensemble de vos ruches.

OPTION 1 : COUVERTURE DU RISQUE $A + E = 0,10$ Euro par ruche et ruchette.

OPTION 2 : COUVERTURE DU RISQUE $A + B + C + E = 0,50$ Euro par ruche et ruchette avec un minimum à payer de : 3.85 €.

OPTION 3 : COUVERTURE DU RISQUE $A + B + C + D + E = 1,15$ Euro par ruche et ruchette un minimum à payer de : 3.85 €.

Déclarez bien toutes vos ruches et ruchettes c'est ce qui est pris en compte en cas de sinistre ainsi que l'option choisie.

Renouvelez rapidement votre cotisation car après le **31 mars** vous n'êtes plus couverts par l'assurance.

Pour les déclarations de sinistres les Présidents de chaque Section ont des imprimés, contacter les en cas de besoin.



Toujours là pour moi.

LES OBLIGATIONS DE L'APICULTEUR :

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année article 253-II du code rural du 30 juin 2000. Les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel français et participe à la gestion sanitaire du cheptel apicole français, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

POUR QUI : Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruche, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

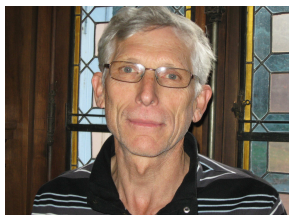
Cas particuliers : Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration de ruches dès l'installation de la première colonie. Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août), il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1er septembre et le 31 décembre).

Les apiculteurs qui ont besoin d'un récépissé de déclaration actualisé pour leurs démarches peuvent renouveler une ou plusieurs fois leur déclaration hors période obligatoire (du 1er janvier au 31 août). Ces apiculteurs sont tout de même tenus de réaliser une déclaration de ruches en période obligatoire (du 1er septembre au 31 décembre).

COMMENT : La déclaration de ruches est à réaliser en ligne. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI) de façon immédiate.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches avec le formulaire Cerfa 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception du formulaire par l'administration. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions du formulaire, portant un numéro de Cerfa différent, ne sont pas recevables.

QUAND Déclarer ses Ruches : entre le 1er septembre et le 31 décembre.



HOMMAGE A Pierre VUILLERMET

Pierre tu resteras pour notre association un bénévole exemplaire, on pouvait compter sur toi en toutes circonstances.

Au revoir notre ami.

FAARA (Fédération Apicole Auvergne Rhône Alpes) :

Une réunion pour la mise en place des statuts et la cessation de la FARA a eu lieu le jeudi 27 octobre lors du Congrès de Clermont Ferrand les structures fondatrices sont les suivantes : le Syndicat d'apiculture de l'Ain ; L'Apiculteur Bugiste ; L'Abeille Ardéchoise ; Le Syndicat Apicole Dauphinois ; Le Syndicat Apicole L'Abeille du Forez ; Le Syndicat D'Apiculture du Rhône, de la Métropole et de la région Lyonnaise ; Le Rucher des Allobroges ; L'Apiculteur Savoyard ; Le Syndicat d'Apiculture de la Haute Savoie ; L'Abeille Bourbonnaise ; Le Syndicat des Apiculteurs du Puy de Dôme ; GDSA 69 ; GDSA 01.



NOVA LAISE IMMOBILIER

SARL NOVALIMMO

Olivier GUETAZ

Gérant

06.87.35.62.26

04.79.65.12.59



.....
Chef Lieu - 73470 NOVA LAISE

Email : guetaz@novalaise-immobilier.fr

Site internet : www.novalaise-immobilier.fr

VENTES ET ACHATS DE MATERIELS

LES VENTES :

L'Apiculteur Savoyard vend 1 chaudière à cire électrique Modèle Bourgeois (totalement révisée par le constructeur). S'adresser au Président:

Tél. 04 79 25 40 02. Prix : 300 €.

Vend Ruches 10 et 12 cadres pleines : Tél : 06 51 34 73 02.

LES ACHATS :

L'Association recherche vieux livres d'Apiculture pour sa Bibliothèque. Ainsi que tous matériels anciens pour ses expositions.

Prendre contact avec le Président 04 79 25 40 02 ou le Trésorier 04 79 25 47 82.



Domaine Reinach

73290 La MOTTE - SERVOLEX

Tél. 04 79 25 41 80.

Email : epl.la-motte-servolex@educagri.fr

Site : www.reinach-formations.educagri.fr

Fiscalité : Comment Fonctionne le Micro B.A. ?:

Les apiculteurs soumis au régime Micro-BA devront **déclarer annuellement le montant de leurs recettes** (cf détails ci-après). Le revenu calculé pour l'activité apicole sera égal au montant moyen des recettes HT des trois années qui précèdent l'année d'imposition moins un abattement de 87% représentatif des charges supportées par l'exploitation. Ce taux d'abattement est le même pour toutes les productions agricoles et doit faire l'objet d'une revalorisation triennale dans les mêmes conditions que le régime micro-BIC. Sur la déclaration de revenu il faudra donc indiquer le montant des recettes de l'année considérée et le calcul du revenu sera sans doute exécuté par l'administration fiscale.

Les exploitants au régime du Micro- BA sont tenus de tenir un document qui comporte le détail journalier de leurs recettes professionnelles et devront garder toutes les factures ou pièces justificatives de ces recettes (voir notre encadré sur le journal des recettes- à noter que cette disposition n'est en rien nouvelle). Sur demande du service des impôts, vous devez pouvoir présenter ce document. S'il n'existe pas, un revenu théorique vous sera calculé et servira à déterminer votre imposition. Pour les apiculteurs assujettis à la TVA, les déclarations de TVA et la comptabilité annuelle de TVA pourraient servir de base à la déclaration des recettes HT complétées par les autres recettes non soumises à TVA (MAEC...).

Nota : Certains craignent que l'apiculteur doté d'un SIRET soit redevable de la CET (Contribution Economique Territoriale), qui remplace la taxe professionnelle. Il n'en est rien. En effet, les textes sur la CET3 indiquent que « les activités agricoles sont exonérées de la CET », ainsi que « les entreprises dont le CA est inférieur à 152 500€ ».

Exemples Concrets :

Exemple 1 :

Un apiculteur détient 30 ruches en production. Sa production s'élève en moyenne à 12 kg qu'il vend à 14 € le kg. Les recettes de l'année sont 30 ruches x 12 kg x 14,00 € = 5 040 €. Le revenu calculé pour l'année considérée sera de 5 040 € - (5 040 € x 87%) = 655 €

Exemple 2 :

Un apiculteur détient 120 ruches en production. Il produit 18 kg de moyenne par ruches vendus à 12 € TTC le kilo. Les recettes de l'année sont 120 ruches x 18 kg x 12,00 € = 25 920 € TTC. Le revenu calculé pour l'année considérée sera de 25 920 € - (25 920 € x 87%) = 3 370 €

Exemple 3 :

Un apiculteur détient 400 ruches. Ses recettes de l'année s'élèvent à 70 000 € HT. Avec un CA jusqu'à 82 200€ HT, il sera imposé sur le même principe. Le revenu calculé pour l'année considérée sera de 70 000 € - (70 000 € x 87%) = 9100 €

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_5403/fichedescriptive_5403.pdf

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du bureau Départemental :

- Président d'honneur : Jean Baptiste BLANCHET
- Président : Jean Pierre ALAIME
- Vice Président : André PICCHIOTTINO
- Trésorier : Roger GUETAZ
- Secrétaire : Laurent GIRARD - REYDET



Membres du Conseil D'Administration :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| - Jean Pierre ALAIME : | | Section de Chambéry |
| - Annie BAUDRIN : | Trésorière | section D'Albertville |
| - Jean Noël BECHET : | | Section de Chambéry |
| - Laurent GIRARD - REYDET: | | Section de Chambéry |
| - Jean Louis CITTADINI : | Président de la | section de Beaufort |
| - Jean HUMBERT : | Responsable Matériels | Section de Chambéry |
| - Roger GUETAZ : | | Section de Chambéry |
| - Henry MARQUIS : | Formateur Rucher Ecole / | Section de Chambéry |
| - André PICCHIOTTINO : | Président de la | section D'Albertville |
| - Odette PITRAT : | | Section de Chambéry |
| - Marc RICHON: | Formateur Rucher Ecole / | Section de Chambéry |
| - : | Entretien Rucher Ecole | Section de Chambéry |



Assurances :

En cas de sinistre avertir immédiatement par lettre le Président : Mr Jean Pierre Alaïme 30 clos St Exupéry 73 290 La Motte-Servolex. **Dans un délai de 5 jours.**

Pour les retardataires :

Si vous **n'avez pas réglé votre assurance avant le 31 Mars 2017** à partir de ce moment vous **n'êtes plus assurés** avec tous les risques et les inconvénients que vous **avez à supporter en cas de sinistre ou accident.**

Commandes de Lanières Apivar : Commander bien aux dates prévues.

Pour le traitement de printemps deux dates : **05 janvier ou le 05 février 2017**

Pour le traitement d'été une seule date : **05 juin 2017**

Soyez rigoureux sur ces dates sinon le GDSA vous les fera payer plus cher.

A remplir et conserver pour vous (le pense bête de votre cotisation) :

Cotisation sans Revue (Abeilles et Fleurs) €
Cotisation avec Revue (Abeilles et Fleurs) €
Cotisation Assurances : Option Choisie I € II € III €
Cotisation G.D.S.A : €
Cotisation Eco-Emballage : € Cotisation U.N.A.F : €
Abonnements supplémentaires : Santé de L'Abeille : €
Abeille De France : €
CARI : €

Déclaration de Ruches Faite le :

Traitement de printemps: Nombre de pochette commandée :

Traitement d'été : Nombre de pochette commandée :

Le Forfait Apicole pour 2015 était de 12.50 € par ruche pour les Départements des Savoie et de 12.50 € aussi pour le Département de L'Ain.

Tous le Conseil D'Administration se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi que des vœux de bonheur, de santé pour vous et vos famille et d'avoir de très belles colonies d'Abeilles en 2017.

Photos du Conseil d'Administration de L'Apiculteur Savoyard



Jean Pierre Alaime
Président Départemental



André Picchiottino
Président Section Albertville
Vice Président



Laurent Girard Reydet
Secrétaire Départemental



Roger Guetaz
Trésorier Départemental



Jean Humbert
Administrateur



Jean Louis Cittadini
Président Section de :
Beaufort



Marc Richon
Formateur Rucher Ecole



Henry Marquis
Formateur Rucher Ecole



Annie Baudrin
Trésorière d'Albertville



Odette Pitrat
Trésorière de L'Apiculteur Bugiste



Jean Noël Bechet
Administrateur



Svetlana Goudal
Webmaster de L'AS

‘AUPRES DE QUI S’ADRESSER ‘

Pour la vie de l’association :

Au Président : Jean Pierre ALAIME 30, clos St Exupéry 73290 La Motte – Servolex.
Tél. : 04 79 25 40 02.

Le Vice Président : André PICCHIOTTINO. Tél. : 06 10 33 98 59

La Formation Apicole : Henry MARQUIS. Tél. : 04 79 25 02 23.
Marc Richon. Tél. : 04 79 69 66 95.

Les Commandes : Jean Humbert. Tél. : 06 16 71 95 72.

Les Assurances : Jean Pierre ALAIME. Tél. : 04 79 25 40 02.

Les Adhésions : Roger GUETAZ Tél. : 06 73 86 08 99.

Les Abonnements : Roger GUETAZ Tél. : 04 79 25 47 82.

La Trésorerie : Roger GUETAZ Tél. : 04 79 25 47 82.

Le Secrétariat : Laurent GIRARD - REYDET Tél. : 04 79 62 07 15.

Le Bulletin de Liaison : Roger GUETAZ Tél. : 06 73 86 08 99.
Courriel : apiculteur.savoyard@orange.fr

Pour les Maladies : L’Agent Sanitaire de votre Secteur ou si vous ne le savez pas appelez la D.S.V. (Direction des Services Vétérinaires) au 04 79 33 15 18.

La liste des Agents Sanitaires peut aussi être consultée au siège de L’Association.

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Savoie :

172, Avenue Pierre Lanfrey 73000 CHAMBERY Tél. : 04 79 69 90 30.

Pour les Analyses d’Abeilles et de Couvain : Suspicion de maladie contagieuse au Laboratoire Départemental d’Analyses Vétérinaires :

321, Chemin des Moulins B.P. 1113
73011 CHAMBERY CEDEX. Tél. : 04 79 33 19 27.

Pour toutes autres Analyses : (Suspicion d’empoisonnement) ou bien d’Analyses Polliniques.

CNVA. Route des Colles SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT. Tél. 04 92 96 00 20.

Pour faire Analyser votre Miel : C.E.T.A.M. Laboratoire d’Analyses
Rue Jean Baptiste de la Salle 57310 GUERANGE Tél. 03 82 82 68 22.

Le Site Apicole de votre Syndicat existe vous pouvez le consulter:

<http://apiculteur-savoyard.jimdo.com/>:



SARL ISNARD
« ALP'ABEILLE »
19 rte de Tully
74200 Thonon les bains
www.alpabeille.com



Tout le matériel apicole

Ciriers de père en fils depuis 1958



Fabrication de candi Chant'Abeille



Ouvert du mardi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h
Tel : 04 50 26 66 20
alpabeille@wanadoo.fr



certifié ECOCERT